

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N° 2023 060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 24 NOVEMBRE 2023	L'an deux mille vingt trois Le trente novembre,
DATE D’AFFICHAGE 7 DÉCEMBRE 2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire par suppléance.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 27	<u>Etaient présent(e)s</u> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. GAUTHIER Dominique – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – Mme COURTOIS Cécile – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHE Fabien – Mme SCACCHI Anne – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – Mme COLLIN Monique.
PRESENTS : 19	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : DA SILVA Frédéric – MOAL Sylvie – DUCHOSAL Frédérick – BONNASSEAU Patricia – BILLEN Carine.
VOTANTS : 24	<u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : LEROMAIN Nadège – TISCHENBACH Thierry – GOFF Jullian.
	Madame MOUNOURY Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE MSAP LOGEMENT

Par délibération n°37/2022 du Conseil communautaire 30 mars 2022 et délibération n°2022-26 du Conseil municipal du 7 avril 2022, les organes délibérants de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde et de la Commune de Boissy-sous-Saint-Yon ont approuvé la mise à disposition du service MSAP-Logement de la Commune de Boissy-sous-Saint-Yon.

La situation des agents mis à disposition ayant évolué, les modalités de remboursement évoluent également. Il est donc proposé de modifier la convention de mise à disposition et notamment son annexe n°1.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-4-1 et D 5211-16,

VU la convention de mise à disposition du service MSAP Logement en date d'avril 2022,

VU la délibération de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde n°186/2023 du 18 octobre 2023

VU l'avis du Comité social territorial du 26 octobre 2023

CONSIDERANT qu'en application du principe d'exclusivité et de spécialité, tout transfert de compétences implique le transfert des ressources nécessaires à sa mise en œuvre,

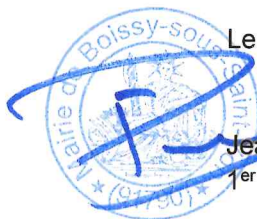
CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour l'annexe de la convention de mise à disposition signée en 2022 au regard de l'évolution de la situation des agents.

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ARRIVÉE
06 DEC. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition d'une partie du MSAP Logement de la commune de Boissy Sous Saint Yon à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant.



Le Maire par suppléance,

Jean-Marc PICHON

1^{er} Adjoint au Maire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.